Le Nord

ADMINISTRATION
LILLE, 15, rue d'Angleterre, LILLE

BUREAU D'ANNONCES
1, rue des Sept-Agaches, (Grand'Place)

CONDITIONS

Par la poste, Un an	20 francs
Six mois	10 francs
Trois mois	5 francs

Départements non-limitrophes et Etranger, port en sus.

PUBLICITÉ

Annonces	la ligne	0,40
Réclames	—	0,75
Faits-divers	—	2,00
Chronique locale	—	4,00
Echos	—	5,00
Gazette du Nord	—	6,00

Temps probable. — En France, le temps va rester chaud; des pluies orageuses sont probables dans toutes les régions.

CHAMBRE des DÉPUTÉS

Suite de la séance du lundi 21 juin

LE TARIF DES DOUANES

M. Thierry a la parole pour continuer son discours.

M. Cruppi est au banc du Gouvernement.

M. THIERRY remercie d'abord le ministre au nom des régions sinistrées du Midi, du projet de loi qu'il vient de déposer sur le bureau de la Chambre.

Le député de Marseille reprenant son sujet, fait l'éloge du régime des traités de commerce, et rappelle les nombreux accords et conventions qui nous lient avec la plupart des nations : treize accords, notamment pour l'Europe seule. C'est là une considération de nature à modifier les opinions par trop protectionnistes, car le jour peut venir d'une sorte de Zolverein européen à opposer au gouvernement de toutes les Républiques d'Amérique.

L'orateur déplore ensuite le dispositif général du projet : tarif minimum, tarif maximum qui sera souvent d'une application difficile.

Le gouvernement sera-t-il même à l'aise parfois lorsqu'il lui faudra brusquement passer du tarif minimum au tarif maximum ?

On s'émeut du nouveau tarif américain, mais la révision douanière américaine a pour caractère essentiel l'affranchissement des matières premières ; elle espère par cette mesure se défaire des trusts et ainsi se mettre à l'abri de ses propres producteurs. Les Etats-Unis traversent ainsi la crise que nous traverserons plus tard nous mêmes si nous persévérons dans l'excès du protectionnisme, c'est-à-dire si nous suivons la commission jusqu'où elle veut nous entraîner.

M. THIERRY estime d'ailleurs que l'influence du régime douanier n'est pas telle qu'on le suppose car les droits de douane ne jouent pas aussi souvent qu'on le croit. En tous cas la réforme a un inconvénient, elle arrive beaucoup trop tard par rapport à nos accords douaniers : ce qui importe en la matière, c'est la stabilité. Donnez-nous un mauvais régime douanier, mais pour une longue période, nous nous en accommoderons.

Enfin, un autre désavantage de la réforme, c'est l'émoi qu'elle a causé dans le monde.

Quoiqu'il en soit, il importe à la stabilité douanière que la discussion du projet soit hâtivement menée. (Applaudissements sur quelques bancs).

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

L'ELECTION DE SAINT-AFFRIQUE

M. G. PERRIER demande à la Chambre l'inscription à son ordre du jour de la discussion relative à l'élection de Saint-Affrique.

M. VAILLANT demande que le tour de cette discussion soit fixé après les interpellations. Finalement l'ordre du jour est maintenu.

LES SÉANCES DU MATIN

M. G. BERRY demande une séance jeudi matin pour discuter le projet relatif à la modification de la loi sur le repos hebdomadaire. (Protestations unanimes).

M. LASIES. — Jamais de la vie, personne ne vient le matin.

M. G. BERRY. — M. Viviani nous avait promis qu'après les vacances de Pâques, les séances du matin seraient consacrées aux lois sociales, je parle au nom d'un grand nombre de collègues.

Une voix. — Où sont-ils ? (Rires).

M. G. BERRY. — Je n'insiste pas davantage, chacun prendra ses responsabilités.

M. VIVIANI. — Jeudi matin il y a conseil des ministres; je suis à la disposition de la Chambre les autres jours, mais à la condition que le projet qui occupera d'abord notre attention sera celui de la journée de dix heures.

M. BEAUREGARD estime que cette question est encore prématurée.

M. G. BERRY maintient sa demande, d'une séance pour jeudi matin en 8 jours.

M. ETIENNE. — Maintenez-vous votre demande de scrutin ?

M. G. BERRY. — Non, il ne doit pas y avoir opposition.

M. ETIENNE. — Mais je n'en sais rien !

A mains levées et à une forte majorité la Chambre se prononce contre la séance exceptionnelle.

M. G. BERRY. — Je dépose la même demande pour vendredi matin; je demande un scrutin.

Par **350** voix contre **240** la Chambre repousse la demande de M. Berry.

Enfin, la Chambre décide que la discussion relative à l'élection de Saint-Afrique viendra au début de la séance de mercredi.

La séance est levée à 6 h. 35; séance aujourd'hui.

Bulletin diocésain paroissial

Le prochain numéro du **Bulletin diocésain paroissial** portera la date du **4 juillet** (premier dimanche du mois). La Direction du Bulletin nous prie d'avertir Messieurs les Curés qu'elle attend leur copie spéciale **AU PLUS TARD dimanche 27 juin.**

Pour toutes communications et réclamations concernant le Bulletin, on est prié d'adresser les lettres à **M. le Directeur du Bulletin diocésain paroissial, 15, rue d'Angleterre.**

Après le Congrès

Dimanche s'est terminé le Congrès des Œuvres sociales d'assistance. Ces trois mots résument bien, je crois, l'ensemble des institutions et organisations dont les membres sont venus exposer leurs idées.

Ils voulaient, avant tout, s'encourager les uns les autres et susciter des dévouements et des collaborations.

N'y aurait-il pas moyen de faire produire à cette manifestation du bien qui se fait et de celui que l'on veut faire, un fruit, un résultat immédiat, pratique, tangible ?

La Ligue sociale d'acheteurs s'est montrée au Congrès vivante, agissante, grandissante dans le rayon de Lille ; c'est à elle que volontiers nous adressons un appel.

Juin est le mois où l'on pense aux départs, aux vacances, aux villégiatures, aux absences prolongées.

C'est aussi une époque d'échéances en même temps que d'achats.

Les factures sont trimestrielles ou semestrielles.

Pour s'en aller, il faut remplacer maint objet qui n'est plus en état de supporter la durée du séjour à la campagne ou à la mer ; il faut acheter des articles de ménage ou de toilette. Au moment de partir, il manque toujours quelque chose.

L'instant est donc tout à fait favorable pour rappeler aux adhérents leurs obligations, pour les prier de se livrer, en cette fin de juin et au début de juillet tout prochain, à une propagande auprès des nombreux acheteurs et acheteuses de leurs connaissances.

Pourquoi ne pas considérer bien en face cette date du 30 juin, en vue d'y régler toutes les factures, tous les comptes en cours ?

Ce serait satisfaire à cette obligation de la Ligue, laquelle est ainsi exprimée : Payer ses notes régulièrement et sans retard.

Les banquiers savent bien, par l'accumulation des traites, de quelle importance est cette échéance et, dès maintenant, les fournisseurs sont préoccupés d'y faire face.

Combien de bouchers, boulangers, tailleurs, modistes, etc., etc., sont en ce moment dans l'inquiétude, à cause de la traite qui viendra certainement réclamer de l'argent et du client, qui pourrait bien ne pas en apporter !

C'est un devoir de justice de payer ses dettes, mais c'est un devoir de justice sociale que de les payer à temps.

Quelle satisfaction, quelle tranquillité d'esprit, pour une mère de famille, pour la femme de ménage vraiment digne de ce nom que de sentir, le 1er juillet, qu'elle ne doit plus rien, que la veille nulle part on n'a déploré sa négligence ou son retard !

Et les achats ?

Les bons acheteurs font les bons fournisseurs, et c'est pour grossir le nombre des uns et des autres que se dépensent les membres, les zélatrices de la Ligue.

Rappelons donc les principes, à cause de leur application toute prochaine.

Le consommateur, donc l'acheteur, est tout puissant, car c'est lui qui paie ; il achète à qui il lui plaît, il impose ses conditions.

L'acheteur, en conscience, doit se souvenir que tout objet en vente a une histoire.

N'a-t-il pas été fabriqué le dimanche ? la nuit ? à la veillée ? dans des conditions d'hygiène physique et morale déplorables ?

Tel article à bas prix, telle « bonne occasion » trahit, par son bon marché, par la maison qui le fournit, une fabrication, une façon qui constituent une exploitation de la santé, de la vie, de l'âme humaines.

Cet article donc, léger au portemonnaie, peut être bien lourd pour la conscience.

On a été trop longtemps sans y penser ; il n'est que temps d'y penser et d'y faire penser.

L'acheteur humain, social évitera donc de se laisser séduire par l'attrait criminel des « bonnes occasions ».

Il aura soin de ne pas acheter le dimanche, de faire ses commandes à temps et de ne pas en exiger la livraison dans un délai tellement bref qu'il nécessite un travail forcé et prolongé au-delà de l'heure normale.

Le Congrès des Œuvres sociales d'assistance sera venu à point pour mettre en lumière ces vérités qui touchent au vif tant d'intérêts matériels et moraux.

L'éducation sociale de l'acheteur et du fournisseur est encore à faire presqu'entièrement ; mais elle se fait, et nous n'en sommes plus à ne connaître du problème économique que le facteur unique et barbare de l'offre et de la demande.

Les forces et, surtout, les consciences humaines, entrent en ligne de compte dans la fixation du prix de revient et du prix de vente.

Les catholiques doivent, en vertu de la simple observation bien comprise du Décalogue, applaudir et contribuer à cette éducation.

A la Ligue sociale d'acheteurs, pour une grande part, en reviendra le mérite.

V. H.

VOIR PLUS LOIN
les Epreuves du Brevet

Gazette du Nord

On annonce la mort :

De **M. Laurent Garton,** maire de **PONT-A-MARCQ,** décédé dimanche, à l'âge de 79 ans, muni des sacrements.

A **HAVELUY,** de **M. Napoléon Moreau,** décédé dans sa 91e année.

Lundi, ont eu lieu, à **FOURMIES,** les funérailles de **M. Célestin Prince,** contremaître de la filature Legrand et Cie.

L'assistance était nombreuse. On y remarquait une délégation du Syndicat indépendant de l'industrie textile, avec le drapeau de la société.

Au cimetière, M. Edgard Legrand a prononcé le discours suivant :

Messieurs,

Je ne veux pas laisser fermer cette tombe sans rendre un hommage ému au brave serviteur que Dieu vient de rappeler à Lui.

Pendant les 23 années que Joseph Prince fut contre-maître à l'établissement, son activité au travail ne se démentit pas dans cet atelier qu'il considérait comme sien.

Si son attachement à ses patrons était sincère ,son dévouement aux ouvriers placés sous ses ordres n'était pas moindre; vis-à-vis des uns et des autres, il avait conscience de son devoir.

Passionné à sa besogne de chaque jour, il ne la quitta que terrassé par la maladie et lorsque ses forces lui firent défaut. C'était l'espoir de reprendre un jour sa place à Malakoff qui le soutint longtemps et qui lui fit accepter les soins qui répugnaient à sa nature si énergique.

Lorsque sa situation s'aggrava, il sut, en bon chrétien accepter la mort avec résignation et s'y prépara avec cette droiture qui lui était si naturelle ,confiant dans la miséricorde divine.

Aussi, Messieurs, nous avons confiance que Dieu a reçu ce bon et loyal serviteur et lui a déjà accordé la justa récompense de sa vie honnête et laborieuse.

En mon nom et au nom du personnel de l'établissement, je vous dis au revoir, Prince, dans un monde meilleur.

Nous recommandons aux prières l'âme des défunts et offrons à leurs familles nos chrétiennes condoléances.

JÉSUS, MARIE, JOSEPH (7 ans et 7 quarant.)

LE Congrès Eucharistique DE GRAVELINES

La journée de dimanche, à Gravelines, a été un triomphe pour la Sainte-Eucharistie ! Il faudrait remonter bien loin dans les annales de l'Histoire religieuse de la région pour retrouver une manifestation de foi si imposante, si digne et en même temps si enthousiaste !

LA MATINÉE

Répondant au désir exprimé par M. l'abbé Degraeve, le zélé doyen de Gravelines, de très nombreux paroissiens se sont approchés de la Sainte-Table aux différentes messes de la première heure.

Avant la grand'messe, M. le Doyen est monté en chaire pour exposer, à Mgr Delamaire, en un substantiel rapport, la situation des nombreuses œuvres catholiques existantes dans la paroisse.

Dans l'allocution qu'il a prononcée en réponse à ce rapport, Mgr le Coadjuteur n'a pas dissimulé la satisfaction qu'il éprouvait en constatant combien ces différentes œuvres étaient florissantes. Mais tout le bien qu'elles ont fait serait vite perdu si leurs membres n'étaient pas convaincus de la nécessité de la persévérance et de l'apostolat.

Au cours de la grand'messe pontificale, chantée à 10 heures moins le quart, l'excellente fanfare de l'usine Vandesmet de Watten a exécuté les meilleurs morceaux de son répertoire.

A l'issue de la grand'messe, Mgr Delamaire a donné la bénédiction papale.

A midi, un banquet, servi dans le local de l'école libre des garçons réunissait de nombreux congressistes. Ces agapes étaient présidées par Sa Grandeur, ayant à ses côtés M. le vicaire-général Lamant, M. le chanoine Brousse, doyen de Saint-Eloi à Dunkerque, anciens doyens de Gravelines, et M. l'abbé Degraeve, doyen.

En un toast d'une superbe éloquence et d'une très grande élévation d'idées, M. le Doyen rappela tout le bien que Mgr Delamaire avait accompli dans tout le diocèse par ses admirables lettres pastorales, où sont traitées avec une si grande autorité les principales questions qui préoccupent à juste titre tous les catholiques.

Mgr le Coadjuteur insista sur la nécessité de la discipline. Il fut ainsi amené à définir le rôle des « anciens » et des jeunes » : les « anciens » doivent conseiller et commander, les « jeunes » obéir et lutter.

LES RÉUNIONS

La partie la plus importante de la journée fut l'après-midi ; les différents trains avaient amené de tous les points de la région une affluence considérable d'adhérents.

Bien avant l'heure fixée, la vaste salle de l'Hôtel des Messageries est envahie ; sur l'estrade prennent place les vaillants marins de Grand-Fort-Philippe, dans leurs pittoresques costumes. A deux heures et demie, Mgr Delamaire fait son entrée dans la salle ; il est l'objet d'une enthousiaste ovation. A ses côtés, on remarque M. le chanoine Scalbert, archiprêtre de Dunkerque, M. le chanoine Brousse, M. l'abbé Decherf, supérieur de l'Institution Notre-Dame des Dunes, et la plupart de MM. les curés de la région.

En ouvrant la séance, Monseigneur fait observer qu'en raison du programme très chargé, le temps est étroitement limité ; il faudra donc faire, tout à la fois, « très vite et très bien ».

Monseigneur félicite et remercie les hommes d'être venus si nombreux à cette manifestation.

Il insiste sur l'utilité des congrès eucharistique, où est affirmée solennellement la doctrine, aussi antique que l'Eglise, de la Présence réelle de Notre-Seigneur Jésus-Christ dans le Très-Saint Sacrement.

Monseigneur évoque le souvenir des fêtes inoubliables qui eurent lieu récemment à Londres ; il engage ses auditeurs à imiter les catholiques anglais dans la façon de prendre la liberté !

Les catholiques de Londres se trouvaient en présence d'un magistrat qui leur déniait le droit d'escorter sur la voie publique le Très-Saint Sacrement. On sait l'accueil qu'ils firent à cette mesure d'oppression : les catholiques anglais ont étonné les protestants par la courageuse affirmation de leur foi ; les catholiques de Gravelines et de la région démontreront aussi aux rares mécréants que cette foi est toujours vivace, et que bientôt elle triomphera !

Ce discours a été salué par de longs et frénétiques applaudissements.

La parole est ensuite donnée à M. Jules Beck qui lit un rapport très documenté sur la situation des Confréries du T.-S.Sacrement dans les paroisses de l'archiprêtré de Dunkerque. Les statistiques produites prouvent que la plupart de ces confréries sont en bonne voie de progrès depuis le dernier congrès d'arrondissement.

Monseigneur remercie M. Jules Beck de son rapport « si clair, si circonstancié, et si suggestif ».

A son tour, M. le Curé de Craywick donne lecture d'un travail u'il a fait sur la « Célébration des Fêtes de l'Adoration Perpétuelle dans l'arrondissement de Dunkerque. » Il souligne l'importance que les populations rurales surtout attachent à ces fêtes célébrées avec autant d'éclat que le jour de Pâques.

M. Flajollet refait l'historique de la Confrérie du T.-S. Sacrement de Gravelines ; fondée le 17 juillet 1682, elle a conservé plusieurs coutumes spéciales entre autres, le port du dais et la « brioche de confrérie ». Cette association compte aujourd'hui plus de 100 membres et travaille utilement à développer la dévotion envers le T.-S. Sacrement.

Avec ce rapport, fait observer Monseigneur, nous touchons à la substance même de ce congrès ; s'il n'y avait que des drapeaux, des musiques et des belles théories d'hommes, ce bruit serait stérile. Tous les congressistes doivent emporter de cette réunion la résolution de travailler à la régénération des confréries du T.-S. Sacrement.

M. l'abbé Terly, le dévoué curé de Loon-Plage vient ensuite émettre le vœu que soit établie, dans toutes les églises, l'excellente coutume de faire participer tous les fidèles aux chants liturgiques. M. l'abbé Terly, émaille son rapport d'observations humoristiques et d'aperçus originaux.

Dans cet exposé, remarque Mgr Delamaire, M. le Curé de Loon s'est révélé « curé praticien, ne négligeant aucun détail, pour travailler à la sanctification « des âmes. »

« J'attache une très grande importance « au chant des fidèles, ajoute Sa Grandeur ; depuis trois mois je l'ai établi « dans la cathédrale de Cambrai et je n'ai « où qu'à m'en féliciter. Dans l'assistance « sont disséminés cin ou six chantres qui « donnent le ton et le rythme ; les fidèles « les suivent très aisément. »

M. Charles Bracq présente un dernier rapport sur les écoles chrétiennes. Il rappelle tout ce que les doyens, qui se sont succédé en ces derniers temps à Gravelines, ont fait pour la fondation, le maintien et le développement des écoles libres, qui comptent aujourd'hui plus de 400 élèves, c'est-à-dire les deux tiers de la population scolaire !

Mgr Delamaire résume les pricipaux enseignements qui se dégagent de ces différents rapports et la séance est levée par la bénédiction épiscopale.

Pendant que les hommes étaient réunis sous la présidence de Mgr Delamaire, M. le Vicaire-Général présidait une réunion des dames.

LE CORTEGE

A l'issue de ces réunions, un imposant cortège se forme.

La marche est ouverte par une vingtaine de cavaliers. Viennent ensuite, les gymnastes de l' « Avenir de Gravelines », conduits par le capitaine Magniez ; les enfants des écoles libres, suivis de plus de 2000 femmes.

En tête de la seconde partie du cortège la musique de l'Institution Notre-Dame des Dunes a pris place ; plus de 3000 hommes suivent ; derrière eux, la musique de l'usine Vandesmet, de Watten ; enfin, fermant la marche, les vaillants lanciers du Grand-Fort-Philippe, entourant Mgr Delamaire, M. le vicaire-général Lamant, M. le chanoine Scalbert, archiprêtre, et M. le chanoine Brousse, M. Torris, conseiller général et ses deux fils, M. Daullé-Martel, ancien adjoint au maire, M. Flajeollet, banquier, M. Charles Bracq, chevalier de Saint-Grégoire le Grand, M. le docteur Delbecq et M. David Brasseur.

Sur tout le parcours, les rues sont décorées ; la plupart des maisons sont pavoisées, et sur les trottoirs se masse une foule respectueuse et sympathique.

Sur le passage, Mgr Delamaire s'attarde à bénir longuement les nombreux ouvriers et leurs enfants.

Dans le plus grand ordre, le cortège traverse les principales rues pour se rendre sur la place de l'Eglise.

Devant le portail a été dressé un monumental reposoir ; M. l'abbé Beun y monte et, à cette foule immense, massée sur la place et débordant dans les rues voisines, il adresse une vibrante allocution, mettant en relief la beauté de cette splendide manifestation, qui constitue un acte de foi et de réparation.

Enthousiasmée, la foule interrompt ce magnifique discours par ses applaudissements.

Le prédicateur suggère des acclamations que l'assistance répète. Le spectacle est impressionnant.

Du haut du reposoir, Mgr Delamaire donne la bénédiction du T. S. Sacrement. Tous les assistants s'agenouillent ; les clairons sonnent « au champ ».

La foule s'écoule en chantant le cantique « Nous voulons Dieu ! »

UN VIOLENT INCENDIE
détruits trois cents ballons de lin à MENIN

UNE CENTAINE DE MILLE FRANCS DE DÉGATS

Un incendie d'une extrême violence s'est déclaré, dans la nuit de dimanche à lundi, le long de la rive droite de la Lys : des milliers de kilos de lin ont été la proie des flammes.

Vers deux heures du matin, deux agents de police, de service sur la Grand'Place, aperçurent une vive lueur. Ils donnèrent l'alarme.

Le feu s'était déclaré dans une grange remplie de lin sec, appartenant à M. Verschuere, de Menin.

Peu de temps après les pompiers accouraient, mais tous leurs efforts durent se borner à circonscrire le feu, qui avait pris une extension considérable : l'incendie s'était communiqué au lin qui séchait le long de la berge, et environ trois cents ballons de lin furent la proie des flammes.

D'immenses gerbes de flammes s'élançaient vers le ciel, éclairant toute la plaine de la Lys.

Un embrasement général du lin de long de la Lys était à craindre, par suite de l'extrême violence du vent. Des flammèches s'envolaient de tous côtés ; l'une d'elles communiqua le feu à des ballons situés cent mètres plus loin. Il fallut toute la promptitude des pompiers, commandés par MM. Dosfelt et Dubois, pour prévenir un second incendie.

Heureusement, quelques heures plus tard tout danger avait disparu.

Trois cents ballons de lin, représentant une valeur de plus de 100.000 francs, avaient été détruits. Un ballon de lin vaut environ 320 francs.

Les propriétaires sont MM. Verschuere, de Menin, possédant 30 ballons ; Buyse, de Menin, 25 ; Doom, de Menin, 45 ; Lesage, de Strombaut, 100 ; Couvreur et Vannesie, 70 ; Clarisse, de Ledegham, 26.

Tous sont assurés, excepté M. Verschuere.

On croit qu'un vagabond, couché dans la grange, aura mis le feu en allumant une pipe ou une cigarette.

Une jeune fille tuée par l'explosion d'un cylindre

A la fabrique d'eau gazeuse de M. Louis Horrent, à Mouscron, Mlle Catherine Horrent, fille du négociant, manipulait un appareil, quand elle s'aperçut que l'aiguille du manomètre ne fonctionnait plus.

Tout à coup, le cylindre en cuivre, haut de deux mètres et d'un diamètre de trente centimètres, fit explosion.

Mlle Horrent ne fut pas atteinte ; mais une autre jeune fille, Mlle Rosa Schlachter, originaire de Loos-lez-Lille, fut frappée à la tête par les débris du cylindre.

Elle fut tuée sur le coup.

Le cadavre fut transporté dans une chambre de l'habitation de M. Horrent. Mlle Catherine Horrent, qui venait d'échapper à la mort, fut prise d'une crise de larmes telle qu'il lui fut impossible pendant longtemps d'expliquer ce qui s'était passé.

Une enquête judiciaire a été aussitôt ouverte sur les causes de cet accident.

LES FÊTES DE LILLE

Journée du lundi

La seconde journée des fêtes de Lille a eu le succès de la première : c'est dire que, la matinée, l'après-midi et le soir, les rues de la ville ont été sillonnées d'innombrables promeneurs.

Heureusement le temps, qui menaçait, vers une heure, de tourner à l'orage, s'est maintenu dans d'excellentes conditions. A peine a-t-on eu quelques gouttes de pluie, un ou deux légers coups de tonnerre et une bouderie de soleil.

LE TIR DES SAPEURS-POMPIERS. — LES REBATS DES JEUX

A huit heures, le bataillon des Sapeurs-Pompiers prenait possession du stand de l'Esplanade et, sous la direction des officiers, commençait le tir à la cible. Bien qu'ils n'aient pas souvent l'occasion de s'exercer au tir, nos braves sapeurs-pompiers, tous anciens soldats, ont fait des prouesses et, si quelques-uns ont égaré leurs balles, plus encore ont pu faire marquer « tous rigodons ».

En même temps les jeux de quartier continuaient rue du Gard, pour le beigneau, square Pierre-Ricard, rue des Stations, faubourg du Sud, rue du Grand-Balcon, pour les jeux de bouchon.

Inutile de dire qu'on s'est disputé les primes avec toute l'ardeur dont bouchonneux et piqueurs de beigneau sont capables.

LA JOUTE SUR L'EAU

Dans le bassin de la Haute-Deûle, il n'y avait cette année que la joute sur l'eau, la légendaire attaque de la barque des bleus par la barque des rouges, ou inversement, les coups de tampon et la chute dans le canal des maladroits.

La foule était considérable à deux heures de l'après-midi, tant sur les deux rives que sur la passerelle de Vauban, qu'il fallut, à un moment, faire évacuer pour laisser la circulation libre et dans la crainte d'accidents.

Il n'y a pas eu de régates, encore moins de chasse aux canards.

Cet amusant passe-temps des gamins déjà habitués à l'onde amère de la Deûle, n'a pu être organisé à cause de l'état du bassin des Docks, où il se fait d'ordinaire.

Mais cette partie de la ville n'a pas été pour cela moins animée, car beaucoup de Lillois et d'étrangers ont fait un détour pour voir dans quel état sont restés les Docks après l'incendie d'il y a quelques semaines.

L'amoncellement et l'enchevêtrement de briques, de poutres, de madriers, de pans de murs sont loin d'être débrouillés et il se passera encore de longues journées avant qu'on y voie clair. Malgré les fêtes de Lille, des ouvriers étaient occupés au déblaiement difficile et dangereux des matériaux.

LA BRADERIE FLAMANDE

De l'autre côté de la ville, dans les quartiers de Saint-Maurice et Saint-Sauveur, l'animation a été considérable pendant toute la matinée, à la Braderie flamande.

Rues de Paris, Saint-Sauveur, du Dragon, de Fives, Ban-de-Wedde avaient leur physionomie de la grande braderie, la vraie, celle du deuxième lundi de la foire.

Marchands et camelots s'en sont donnés à cœur joie, autant d'ailleurs que les « bradeux », qui ont amplement manifesté leur gaieté et l'on a vu les scènes pittoresques de défilés de compagnons derrière les tambours, l'on a entendu les boniments des vendeurs et toute la criaillerie dont on peut aisément se faire l'idée.

Rue de Paris, un incident, à la fois drôle et sérieux s'est produit sur l'intervention d'un membre de la Société Protectrice des Animaux, qui crut de son devoir de requérir la police pour faire distribuer un peu d'eau aux coqs, poules et canards que mettaient en vente des directeurs de loteries. L'agent, après s'être convaincu qu'on ne le prenait pas pour une « poire », obtempéra à la réquisition et prit les mesures nécessaires et urgentes contre la pépie.

LE CONCOURS DES CHIENS DE POLICE ET L'EXPOSITION-CONCOURS DE CHIENS DE DOUANIERS.

Le Club Saint-Hubert a poursuivi, à neuf heures du matin et à deux heures et demie de l'après-midi, ses longues mais fort intéressantes opérations de classement pour le championnat international des chiens de police et de défense et des chiens de douaniers.

Ces opérations étaient dirigées, comme celles de dimanche, pour les chiens de défense et de police par le baron Henri de Rothschild, Omer Reumon, président du Club de Chien de Berger Belge, Faudot, commissaire spécial, Dretzen, Joseph Couplet, Louis Feydt et Charles Roberfroid.

Les membres du jury pour les chiens de douaniers étaient MM. Desbordes, directeur des douanes, Robert Fontaine, Edouard Delarra et Jean Joire.

Les chiens de défense présentés par des amateurs et les chiens de police effectuant un service effectif avaient concouru dimanche, ainsi que les chiens de police d'amateurs classés en excellence.

Les deux premières catégories avaient été examinées ; mais restaient deux séries d'épreuves pour la classe d'excellence et toutes les épreuves pour les chiens policiers n'ayant jamais concouru ou ayant concouru en 1909.

De nombreux amateurs se sont rendus dans la partie de l'Hippodrome du Bois de la Deûle réservée à ces épreuves et ont suivi avec le plus vif intérêt les exploits des chiens présentés.

Nous avons dit en quoi consistaient ces exercices ; mais les épreuves de lundi étaient plus compliquées que celles de dimanche.

Il s'agissait d'épreuves de dressage, de recherche d'objets divers, de sauts en hauteur et en largeur, de recherche du maître, de recherche et rapport d'objets, de défense d'un homme, de refus d'appât, de garde d'objet, d'attaques d'apaches et de conduite de prisonniers.

Notre « Prince » et notre « Athos », de Lille, ont fait merveille et dépassé leurs concurrents.

Dans la classe d'excellence, la foule a chaleureusement applaudi « Lise », une chienne berger des Flandres, présentée par son propriétaire, M.Van Haezebrouck, et surtout « Jules », le champion du monde en 1908 et 1909, chien groenendaël, appartenant à M. Tedesco, d'Auderghem.

Les chiens de douaniers étaient au nombre d'une soixantaine ; toutes étaient de magnifiques bêtes tenues en laisse par leurs dresseurs, en uniforme. Ils étaient divisés en cinq catégories, suivant leur poil, long, dur ou ras.

Pendant les épreuves, devant les tribunes et l'exposition-concours, qui avait lieu derrière les tribunes, une fanfare exécutait de brillants morceaux.

Le classement et la distribution des prix n'ont été terminés que dans la soirée.

COURS DES MARCHÉS A TERME DU 21 JUIN

Communiqué par MM. Joseph et Henry CHARLET, Tourcoing-Le Havre.

Laines Peignées

MOIS	ROUBAIX-TOURCOING (d'après la moyenne des prix pratiqués à la Corbeille) COTE précédente	COTE de 11 h. 30 Roubaix	COTE de 4 h. 15 Tourcoing	CLOTURE Acheteurs	CLOTURE Vendeurs	SUINT Précédente	SUINT Cejour	SUINT Acheteurs	SUINT Vendeurs	ANVERS Type B Précédente	ANVERS Type B ce jour
Juin	5 90	5 90	5 90	—	5 90	—	—	—	—	5 725	5 725
Juillet	5 85	5 85	5 85	—	5 85	—	—	—	—	5 70	5 70
Aout	5 80	5 80	5 80	—	—	—	—	—	—	5 675	5 675
Septembre	5 72 1/2	—	—	—	—	—	—	—	—	5 65	5 65
Octobre	5 70	5 72 1/2	5 72 1/2	—	—	—	—	—	—	5 60	5 60
Novembre	5 70	—	5 70	—	—	—	—	—	—	5 55	5 55
Décembre	5 67 1/2	—	5 65	—	—	—	—	—	—	5 525	5 525
Janvier	5 62 1/2	5 62 1/2	5 65	—	—	—	—	—	—	5 50	5 50
Février	5 60	—	—	—	—	—	—	—	—	5 45	5 45
Mars	—	—	—	—	—	—	—	—	—	5 45	5 45
Avril	—	—	—	—	—	—	—	—	—	5 425	5 425
Mai	—	—	—	—	—	—	—	—	—	5 40	5 40
Tendance...										40.000 k. Soutenue	

LAINES BRUTES, COTONS, CAFÉS

LE HAVRE	MERINOS Cote de 3 a. 15 Précéd.	MERINOS Ce jour	CROISÉS Cote de 3 a. 45 Précéd.	CROISÉS Ce jour	COTONS Cote de 4 a. 30 Précéd.	COTONS Ce jour	CAFÉS Cote de 4 a. Précéd.	CAFÉS Ce jour
Juin	—	—	200	200	69 3/8	69 3/8	43 25	43 50
Juillet	—	—	200	200	69 1/2	69 1/2	42 75	43
Aout	—	—	200	200	69 3/4	69 7/8	42 25	42 50
Septembre	—	—	200	200	70	70 1/8	42	42 25
Octobre	—	—	197	197	70	70 1/4	41 50	41 75
Novembre	—	—	196	196	69 3/4	69 3/4	41	41 25
Décembre	—	—	196	196	69 3/8	69 3/8	41	41 25
Janvier	—	—	196	196	69 1/8	69 1/8	40 75	41
Février	—	—	196	196	69 1/8	69 1/8	40 75	41
Mars	—	—	196	196	69 1/8	69 1/8	40 75	41
Avril	—	—	—	—	69 1/8	69 1/8	40 75	41
Mai								
Tendance...	000 b. Calme		000 b. Calme		2.600 b. Ferme		10.000 b. Calme	

NEW-YORK Cafés Cote de 4 h. Préc.	Hier	MOIS	LIVERPOOL Cotons C. de clôture Pr c.	Jour c
6 45	6 40	Courant.	5 80	5 82
6 35	6 35	Juin-Juillet	5 80	5 82
5 95	5 95	Juillet-Août	5 82	5 85
5 85	5 85	Août-Sept.	5 79	5 82
5 75	5 70	Sept.-Oct.	5 76	5 79
5 75	5 70	Oct.-Nov.	5 74	5 77
5 75	5 70	Nov.-Déc.	5 73	5 76
5 75	5 75	Déc.-Janv.	5 73	5 76
5 75	5 75	Janv.-Fév.	5 73	5 77
5 75	5 80	Mars-Avril	5 73	5 77
5 80	5 80	Avril-Mai	5 74	5 77
5 80	5 80	Mai-Juin	5 74	5 77
Tendance...			9.000 b. Soutenue	
Ventes...				

DERNIERS TÉLÉGRAMMES

New-York. — Cotons. — Recettes probables 7.000.

MOIS	Précédt	1er Avis	2e Avis	3e Avis
Juillet	10.99	10.93	10.97	10.96
Août	10 90	10.96	.....	.....
Octobre	10.83	10.92	10.92	10 93
Décembre	10.87	10.96	.....	.....
Mars	10.88	10.96	.....	.....

Roubaix-Tourcoing. — Laines. — Affaires traitées à la Corbeille :

Matin : 20,000 k. à 5,90, juin. — 10,000 k. à 5,92 1/2, id. — 5,000 k. à 5,85, juillet. — 5.000 k. à 5.80 août. — 5.000 k. à 5,72 1/2, octobre. — 5,000 k. à 5,62 1/2, janvier.

Total : 50.000 k.

Soir : 5.000 k. à 5,82 1/2, juillet. — 15,000 k. à 5,85, id. — 10.000 k. à 5,80, août. — 5,000 k. à 5,70, novembre. — 5,000 k. à 5,65, décembre. — 5,000 k. à 5,65, janvier.

Total : 45,000 k.

Dernier jour d'émission de filières sur Juin, le 24 courant avant 4 heures.